



Onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Bangkok, Thaïlande 18-25 avril 2005



BKK/CP/26
25 avril 2005

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime annonce l'entrée en vigueur du Protocole sur la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu

(Adapté de l'anglais)

BANGKOK, 25 avril, (Service de l'information de l'ONU) -- Dans le cadre d'une manifestation spéciale en faveur des traités organisée du 23 au 25 avril à Bangkok (Thaïlande), au onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, la Zambie a déposé ses instruments de ratification du Protocole sur la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, devenant le 40^e État partie à cet instrument qui peut ainsi entrer en vigueur. Le Protocole est une composante essentielle de la Convention contre la criminalité transnationale organisée. Son entrée en vigueur offre la possibilité aux États de contrôler la prolifération des petites armes qui sont l'un des fléaux les plus dévastateurs de notre époque

Les trafiquants d'armes de petit calibre tuent plus de 500 000 personnes chaque année, c'est-à-dire une par minute, a rappelé le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Antonio Maria Costa. Le trafic d'armes de petit calibre représente une activité d'un demi milliard de dollars.

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter Kathleen Millar, Porte-parole adjointe, ONUDC, +43 699 1459 5629.

* * * * *